

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CENTRE DES ARTS DE LA SCÈNE JEAN-BESRÉ (CASJB)

Adoptée le : **5 avril 2023 - Résolution RCRCASJB 20230405.7**

PRÉAMBULE

Le Centre des arts de la scène Jean-Besré (CASJB) est un lieu privilégié pour le développement de la pratique professionnelle en art de la scène à Sherbrooke, particulièrement pour les disciplines du théâtre et de la danse. Les conditions de travail offertes aux organismes résidents et aux artistes qui le fréquentent contribuent de façon exceptionnelle tant aux processus de création qu'à la qualité des œuvres artistiques qui en émergent. De plus, la proximité des espaces d'administration et de production, où se côtoient quotidiennement des travailleurs culturels, des artistes et des artisans, contribue à l'efficacité du travail et favorise de fructueuses collaborations.

MISSION, VISION, VALEURS

Mission : Favoriser l'essor de la pratique professionnelle en art de la scène

Vision : Le CASJB est un déterminant majeur au service de la CRÉATION, de la PRODUCTION, de la RECHERCHE en art de la scène. Un véritable lieu de rencontre et d'échange qui stimule l'AUDACE et l'émergence de pratiques INNOVANTES. Il incarne une force de propulsion pour la RELÈVE et de PÉRENNITÉ pour toute la communauté artistique.

Valeurs : Audace, créativité, respect, professionnalisme

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Suivant les valeurs qui l'habitent, la nécessité de répondre aux nouveaux besoins sociétaux et l'émergence de pratiques écoresponsables dans le milieu des arts de la scène, le CASJB s'est doté d'une politique de développement durable. Le conseil d'administration et la direction du CASJB considèrent que la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources doivent impérativement être prises en compte dans l'ensemble des activités du centre. En plus de réduire son empreinte environnementale et d'avoir un impact positif sur sa communauté, le CASJB souhaite donc, par cette politique :

- officialiser ses engagements et ses valeurs ;

- établir un cadre de référence commun et promouvoir sa vision et ses valeurs auprès des organismes résidents et des utilisateurs du centre ;
- puis exercer une influence positive sur ses parties prenantes et sur l'ensemble du milieu des arts de la scène.

PRINCIPES DIRECTEURS / ENJEUX PRIORITAIRES

Afin de pouvoir concrétiser ses engagements, le CASJB a identifié quatre principes qui guideront l'ensemble de ses décisions, actions, relations et comportements.

L'approvisionnement responsable

Les modes d'approvisionnement au sein du CASJB doivent être conçus de manière à limiter le gaspillage et l'épuisement des ressources, à encourager l'économie et les initiatives locales et, de manière plus générale, à réduire au maximum leurs impacts négatifs sur la société et l'environnement. Une grille d'évaluation pour un approvisionnement axé sur la réduction des déchets se trouve à l'ANNEXE I de cette politique. Cet outil a pour objectif de faciliter la prise de décision en matière d'achats, en prenant en compte les impacts environnementaux de ceux-ci et en privilégiant les options écoresponsables.

La saine gestion des matières résiduelles

Les matières résiduelles générées au sein du CASJB doivent être gérées de façon responsable, et les modes de production et de consommation doivent être conçus de manière à respecter le principe des 4RV-E (repenser la consommation, réduire la consommation, réutiliser/réparer les produits, recycler les produits ne pouvant être réutilisés, valoriser les produits ne pouvant être réutilisés et, en dernier recours, éliminer les produits qui ne peuvent être ni recyclés ni valorisés).

L'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Bien que le bâtiment appartienne à la Ville de Sherbrooke et que cette dernière gère l'alimentation en énergie du bâtiment, les pratiques du CASJB doivent, dans la mesure du possible, promouvoir et permettre l'économie d'énergie, et privilégier les sources d'énergie qui réduisent au maximum les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants. Le CASJB doit également encourager les modes de transport collectifs et durables auprès des utilisateurs du centre.

La sensibilisation et la diffusion de l'information

Les engagements en développement durable du CASJB doivent être communiqués à l'ensemble des parties prenantes afin de les influencer positivement. Les outils développés par le CASJB et autres organisations du milieu des arts de la scène doivent être diffusés et facilement accessibles pour les

organismes résidents et les utilisateurs du centre afin que ces derniers puissent à leur tour adopter des pratiques écoresponsables.

La diversité, l'équité et l'inclusion

Les activités du CASJB doivent permettre une bonne représentativité et l'implication des gens marginalisés de la région de l'Estrie, et promouvoir une approche non discriminatoire dans un souci de justice sociale et d'équité intra et intergénérationnelle ainsi qu'intra et interculturelle.

RESPONSABILITÉ ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

La mise en œuvre de la présente politique de développement durable relève principalement de la direction générale du CASJB et du comité de développement durable, mais les organismes résidents et les utilisateurs du centre sont fortement encouragés à appliquer les principes de la présente politique et à mener leurs activités de façon responsable. Cette politique ne se substitue en aucun temps aux politiques internes adoptées par les organismes résidents du CASJB.

Le CASJB s'engage à :

- veiller à l'application de la présente politique ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en développement durable qui contribuera à l'atteinte des objectifs de la présente politique ;
- réviser le plan d'action en développement durable à tous les deux ans pour son amélioration continue ;
- développer des indicateurs de performances en développement durable pour mesurer l'efficacité des mesures mises en place ;
- intégrer un bilan sur les actions réalisées en développement durable dans son rapport annuel d'activités ;
- promouvoir les principes de la présente politique et sensibiliser les parties prenantes aux enjeux du développement durable dans le milieu des arts de la scène ;
- allouer dans la mesure du possible les ressources et les outils nécessaires à la mise en œuvre de la présente politique et du plan d'action en développement durable.

Mandat du comité de développement durable du CASJB

La mise en œuvre de la présente politique et du plan d'action en développement durable est soutenue par un comité de développement durable, composé de membres de la direction et du personnel du CASJB, ainsi que des représentant(e)s de certains organismes résidents du CASJB. Le comité de développement durable a pour mandat de :

- soutenir la direction du CASJB dans la mise en œuvre du plan d'action en développement durable ;
- se réunir tous les 2 mois pour faire le point sur l'avancement global des projets du plan d'action en développement durable et sur l'application des principes de la présente politique ;
- promouvoir les principes de la présente politique auprès des organismes résidents et des utilisateurs du centre et les sensibiliser à l'importance d'adopter des pratiques écoresponsables ;
- proposer à la direction des pistes de solution et d'amélioration pour réduire l'empreinte environnementale du CASJB et maximiser ses impacts positifs sur sa communauté.

Les membres du comité en développement durable s'engagent à contribuer, à la mesure de ses moyens, à l'atteinte de la vision et au respect des principes décrits dans la présente politique.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique de développement durable entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

XX, conseil d'administration

5 avril 2023

Date d'entrée en vigueur

ANNEXE I

Grille d'évaluation pour un approvisionnement axé sur la réduction des déchets

L'objectif de cette grille d'évaluation est de fournir un outil structuré permettant d'analyser et de comparer les différentes options d'achat, en mettant l'accent sur la réduction des déchets. Elle vise à faciliter la prise de décision en matière d'achats, en prenant en compte les impacts environnementaux de ceux-ci.

NOTE : il n'est pas nécessaire qu'un produit coche « OUI » à toutes les lignes. L'objectif est au moins de faire l'analyse et se questionner, puis de privilégier les produits qui répondent aux plus de critères.

QUESTIONS

OUI NON N/A

GÉNÉRALITÉS			
1. Le bien est-il adapté à vos besoins?			
2. Avez-vous considéré les possibilités de location?			
3. Le bien fait-il partie d'un programme d'étiquetage environnemental?			
4. Le bien est-il réutilisable?			
5. Le bien est-il multifonctionnel?			
6. Avez-vous réfléchi aux quantités adéquates pour éviter le gaspillage et l'entreposage inutile?			
COMPOSITION DU BIEN			
7. Le bien est-il composé d'une seule matière valorisable?			
8. Le bien est-il composé de matières recyclées?			
9. Si oui, contient-il le plus haut taux de matières recyclées?			
10. Les matériaux composant le bien proviennent-ils de sources renouvelables?			
11. Le bien est-il sans substance nocive pour l'environnement ou la santé?			
12. L'emballage du bien a-t-il été réduit au strict nécessaire?			
UTILISATION DU BIEN			
13. Le bien est-il durable? Peut-il être réparé ou mis à jour?			
14. Le bien est-il doté de fonctions d'économie d'énergie ou d'eau?			
FIN DE VIE			
15. Le bien pourra-t-il être recyclé, composté ou valorisé?			
16. Le bien pourra-t-il être repris par le producteur en fin de vie?			